

PROCES-VERBAL

Commune d'ERBRAY
Séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal, convoqués le vingt-huit mars 2025, se sont réunis en séance publique en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

PRÉSENTS : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, Mme Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

EXCUSÉS : M. Rémy GUESDON, absent, a donné pouvoir à Mme Bénédicte NEVEUX ; Mme Agnès SION, absente, a donné pouvoir à M. Eric MARIE ; Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Karima HOUDAYER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Coralie MUSTIERE, absente, a donné pouvoir à M. Cédric HUREL

ABSENTS : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL

SECRETARE : M. Vincent GOUIN

0. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Madame le maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil suivant :

- Conseil municipal du 24 mars 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU PROCES-VERBAL

1. DELEGATIONS DU MAIRE

Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prise dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil :

1	20 mars 2025	Approbation du contrat de prestation de service pour l'entretien des portes sectionnelles et du portail motorisé des services techniques avec la société ASTS (VILLEPOT), pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement, pour un montant annuel de 210,00 € HT (252,00 € TTC).	DEC-25-006
2	27 mars 2025	Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 1 rue du Brévent – La Touche, cadastré parcelle AB 116.	DEC-25-007

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

2. DEL-25-014 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget général, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2024, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 707 322,12 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 2 073 176,54 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	586 080,59 €	013	atténuation de charges	20 469,67 €
012	charges de personnel	866 048,82 €	70	produits des services	238 144,80 €
014	atténuation de produits	3 280,00 €	73	impôts et taxes (sauf 731)	359 369,57 €
65	autres charges de gestion courante	225 479,78 €	731	fiscalité locale	943 312,00 €
66	charges financières	35 425,00 €	74	dotations, participations	790 377,72 €
67	charges exceptionnelles	13 415,00 €	75	autres produits	88 453,73 €
68	dotations aux provisions et dépréciations	- €	76	produits financiers	4,64 €
042	opérations d'ordre	22 285,50 €	77	produits exceptionnels	6 549,34 €
			78	reprise sur amortissements, provisions	835,24 €
			042	opérations d'ordre	11 820,10 €
	TOTAL	1 752 014,69 €		TOTAL	2 459 336,81 €
	résultat de l'exercice	707 322,12 €			
	résultat antérieur	- €			
	résultat de clôture	707 322,12 €			

Principales dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère générale : 586 080,59 € (- 4,22 % par rapport à N-1 après une hausse constante depuis des années)

- Electricité : 87 403,59 € (+ 63,84 % par rapport à N-1)
- Combustible (gaz) : 45 038,19 € (stable par rapport à N-1)
 - L'énergie reste un enjeu majeur de maîtrise des charges de fonctionnement
 - Problématique qui va trouver son pendant dans dépenses d'investissement des années à venir (Décret tertiaire audit + travaux / accompagnement CEP)
- Contrat de prestation de service : 30 772,50 € (en augmentation constante et + 45,29 % par rapport à N-1)
 - Inflation (contrats indexés) + augmentation des besoins (nouvelle salle, nouveau service, nouvelles aires de jeux) + externalisation de nouvelles prestations (nettoyage des vitres, soutien RH)
- Entretien de bâtiments publics : 40 404,71 € (- 64,42 % par rapport à N-1)
 - Moins de petits travaux sur l'ensemble des bâtiments en 2024 + diminution des frais d'entretien du système de chauffage groupe scolaire (- 2 841 €) depuis le changement de prestataire + de nombreux petits travaux réalisés en régie
- Entretien de voirie : 27 925,48 € (- 42,92 % par rapport à N-1)
 - Programme PATA/enduits superficiels moins conséquent en 2024
- Participation ADS : 19 771,75 € (+ 50,29 % par rapport à N-1)
 - 104 actes traités en 2024 (contre 123 en 2023) : décalage car solde demandé en N+1 (acompte 2025 moins conséquent)

Les charges de personnel : 866 048,82 € (+ 20,99% depuis 2018 et + 9,71% par rapport à N-1)

- Avancement de carrière (ancienneté, examen professionnel)
- Création du service restauration scolaire en septembre 2023 (salaire chef cuisinier + augmentation du temps de travail des agents du périscolaire sur l'année complète)
- Création d'un emploi non permanent de directrice du périscolaire à raison de 6,5/35^{ème} depuis le 1^{er} août 2024
- Création d'un emploi permanent à temps complet pour l'entretien et la maintenance des bâtiments (1 fonctionnaire titulaire recruté sur ce poste depuis le 1^{er} novembre 2024)
- Des remplacements pour cause d'arrêt

Autres charges de gestion courantes : 225 479,78 € (+ 13,5% depuis 2018)

- Contribution incendie : 102 603 € (+ 38 % depuis 2018 et plus 3 568 € par rapport à N-1)

Principales dépenses d'équipement :

- **Administration générale :**
 - Matériel informatique (ordinateur + serveur sauvegarde en ligne) : 7 113,55 €
- **Citoyenneté - Santé - CMJ :**
 - Plan 5 000 équipements – terrain multisport + agrès : 133 402,72 €
 - Logo CMJ : 480 €
- **Communication :**
 - Site internet (RAR 2023) : 2 980 €
- **Enfances - Jeunesse :**
 - Matériel de cuisine : 3 296,15 €
 - Tapis périscolaire : 1 608 €
- **Voirie - Réseaux :**
 - Travaux PAVC : 58 798 €
 - Plateau Bigaudières : 36 297 €
 - Poteaux incendie : 5 707,37 €
- **Technique - Espaces verts :**
 - Pont de levage pour mécanique : 2 400 €
 - Tondeuse frontale : 37 188 €
 - Remorque porte engins : 7 176 €
- **Bâtiments :**
 - Eglise - travaux charpente : 3 312,77 €
 - Salle des Forges - travaux d'accessibilité : 3 072,59 €
 - Groupe scolaire - couverture : 43 788,06 €
 - Vestiaires/club house - Moe : 2 880 €
 - ARBOROSA - rideaux occultants : 8 314,08 €
- **Aménagement du territoire :**
 - PLU et enquête publique (solde) : 10 738,72 €

Principales recettes d'équipement (hors excédent antérieur) : 936 456 €

- **Subventions :**
 - Fonds de concours restaurant scolaire : 30 000 €
 - Fonds de concours terrain multisports : 20 000 €
 - Amendes de police Bigaudières : 21 171 €
- **Dotations et fonds divers :**
 - FCTVA : 81 787,33 € (calculé sur dépenses N-2 = en forte baisse car moins de dépenses d'investissement depuis fin ARBOROSA => augmentation à prévoir avec les projets en cours : vestiaires, etc.)
 - Taxe d'aménagement : 10 927,85 € (divisée par deux depuis 2023 => moins de constructions neuves + difficulté de recouvrement depuis réforme)
- **Autres :**
 - Vente licence IV : 4 228,53 €
 - Remboursement trop perçu 10 logements habitat 44 : 76 921,12 € (avance versée par la commune à Habitat 44 sur ce projet plus élevée que montant définitif des travaux : voirie, espaces verts, concessionnaires)

Montant total de l'opération		
	Montant HT	Montant TTC
Rému. Habitat 44 mandat.	6 000,00 €	7 200,00 €
Lot VRD HERVE	76 878,00 €	92 253,60 €
Lot EV HERVE	3 718,18 €	4 461,81 €
Maitrise d'œuvre	9 828,00 €	11 793,60 €
SYDELA	26 646,40 €	26 646,40 €
GRDF	- €	- €
ATLANTIC'EAU	5 107,77 €	6 129,32 €
ORANGE	5 728,00 €	6 873,60 €
TOTAL	133 906,35 €	155 358,33 €

- **Excédent de fonctionnement capitalisé : 658 940,18 €**

M. Patrice ETIENNE dit qu'il serait intéressant d'avoir un compte-rendu de l'utilisation de la salle L'ARBOROSA depuis sa mise en service.

M. Richard GESLIN trouve que les débuts de la salle L'ARBOROSA sont timides. Il trouve dommage d'avoir une si belle salle qui soit aussi peu utilisée.

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET pense effectivement que la salle mériterait mieux, mais à quel prix ? Une convention avec l'intercommunalité, pour y accueillir davantage de manifestations, pourrait être une piste.

M. Richard GESLIN estime qu'il ne s'agit pas tant d'une question de prix que d'une question de praticité. D'après lui, il faudra peut-être se poser des questions à ce sujet dans les années à venir.

M. Jean-Noël BEAUDOIN souligne qu'une salle municipale sera toujours déficitaire.

M. Richard GESLIN estime que, si c'est peut-être le cas, rien n'empêche de réfléchir à des améliorations puisqu'il s'agit d'une salle agréable qui devrait répondre à davantage de besoins.

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
PAR 19 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Patrice ETIENNE) :**

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget général, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2024, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 707 322,12 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 2 073 176,54 €

3. DEL-25-015 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement collectif, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2024, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 145 429,28 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 336 037,11 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	11 422,77 €	70	produits des services	100 053,13 €
012	charges de personnel	1 910,91 €	75	autres produits	- €
65	autres charges de gestion courante	- €	042	opérations d'ordre	44 683,55 €
66	charges financières	616,77 €			
68		400,00 €			
042	opérations d'ordre	72 825,15 €			
	TOTAL	87 175,60 €		TOTAL	144 736,68 €
	résultat de l'exercice	57 561,08 €			
	résultat antérieur	87 868,20 €			
	résultat de clôture	145 429,28 €			

Principales dépenses d'exploitation :

- Mission d'assistance DSP (paiement 2023 et 2024) et reprise en gestion directe : 10 100 € HT
- Intérêts de la dette : 616,77 € HT
- Frais de personnel remboursé au budget principal : 1 910,91 €

Principales recettes d'équipement :

- 9 PFAC à 2 000 € : 18 000 €
- Redevance assainissement : 82 053,13 € HT

Détail du résultat de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	Immobilisations incorporelles	14 552,39 €	13	dotations, fonds divers et réserve	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	opérations d'ordre	- €
16	emprunts et dettes assimilées	16 347,67 €	10	dotations, fonds divers et réserve	100 000,00 €
040	subvention d'investissement	44 683,55 €	040	opérations d'ordre	72 825,15 €
TOTAL		75 583,61 €	TOTAL		172 825,15 €
résultat de l'exercice		97 241,54 €			
résultat antérieur		238 795,57 €			
résultat de clôture		336 037,11 €			

Principales dépenses d'investissement :

- Schéma directeur assainissement (solde) : 14 552,39 € HT
- Capital emprunt : 16 347,67 €

Principales recettes d'investissement :

- Affectation résultat 2023 : 100 000 €

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement collectif, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2024, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- o Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 145 429,28 €
- o Résultat de clôture de la section d'investissement : 336 037,11 €

4. DEL-25-016 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARROUSEL

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe lotissement le Carrousel, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort Sur Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2024, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 296 025,25 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : - 210 544,07 €

Détail du résultat de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	92 517,73 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	108 659,12 €	77	produits spécifiques	106 828,48 €
			042	opérations d'ordre	94 348,37 €
	TOTAL	201 176,85 €		TOTAL	201 176,85 €
	résultat de l'exercice	- €			
	résultat antérieur	- €			
	résultat de clôture	- €			

Détail du résultat de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	opération d'ordre	94 348,37 €	040	opérations d'ordre	108 659,12 €
	TOTAL	94 348,37 €		TOTAL	108 659,12 €
	résultat de l'exercice	14 310,75 €			
	résultat antérieur	357,50 €			
	résultat de clôture	14 668,25 €			

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1^{er} adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Lotissement La Pommeraie, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2024, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 14 668,25 €

6. DEL-25-018 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget principal faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)			1 754 167,62 €	
Réalisé 2024 (b)	2 459 336,81 €	1 752 014,69 €	925 906,35 €	606 897,43 €
<i>TOTAL (a+b)</i>	2 459 336,81 €	1 752 014,69 €	2 680 073,97 €	606 897,43 €
<i>Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)</i>	707 322,12 €		2 073 176,54 €	
<i>Restes à réaliser (e)</i>			0 €	209 588,21 €
<i>Solde d'exécution avec RAR (d-e)</i>	707 322,12 €		1 863 588,33 €	
<i>Solde cumulé (F+I)</i>	2 570 910,45 €			

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 707 322,12 € à affecter
 - Affectation de 707 322,12 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)

- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 2 073 176,54 € à affecter
 - Affectation de 2 073 176,54 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
PAR 20 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Patrice ETIENNE) :**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 707 322,12 € à affecter
 - Affectation de 707 322,12 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 2 073 176,54 € à affecter
 - Affectation de 2 073 176,54 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

7. DEL-25-019 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement collectif faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	87 868,20 €		238 795,57 €	
Réalisé 2024 (b)	144 736,68 €	87 175,60 €	172 825,15 €	75 583,61 €
TOTAL (a+b)	232 604,88 €	87 175,60 €	411 620,72 €	75 583,61 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	145 429,28 €		336 037,11 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	145 429,28 €		336 037,11 €	
Solde cumulé (F+I)	481 466,39 €			

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 145 429,28 € à affecter
 - Affectation de 145 429,28 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 336 037,11 € à affecter
 - Affectation de 336 037,11 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 145 429,28 € à affecter
 - Affectation de 145 429,28 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 336 037,11 € à affecter
 - Affectation de 336 037,11 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

8. DEL-25-020 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARROUSEL

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe lotissement le Carrousel faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	296 025,25 €			-210 544,07 €
Réalisé 2024 (b)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL (a+b)	296 025,25 €	0 €	0 €	-210 544,07 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	296 025,25 €		-210 544,07 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	296 025,25 €		-210 544,07 €	
Solde cumulé (F+I)	85 481,18 €			

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 296 025,25 € à affecter
 - Affectation de 296 025,25 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture déficitaire de 210 544,07 € à affecter
 - Affectation de 210 544,07 € en solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte D 001)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 296 025,25 € à affecter
 - Affectation de 296 025,25 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture déficitaire de 210 544,07 € à affecter
 - Affectation de 210 544,07 € en solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte D 001)

9. DEL-25-021 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe lotissement la Pommeraie faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	0 €	0 €	357,50 €	0 €
Réalisé 2024 (b)	201 176,85 €	201 176,85 €	108 659,12 €	94 348,37 €
TOTAL (a+b)	201 176,85 €	201 176,85 €	109 016,62 €	94 348,37 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	0 €		14 668,25 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	0 €		14 668,25 €	
Solde cumulé (F+I)	14 668,25 €			

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture de 0 €
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 14 668,25 € à affecter
 - Affectation de 14 668,25 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :**

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture de 0 €
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 14 668,25 € à affecter
 - Affectation de 14 668,25 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

10. DEL-25-022 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION AU TAXES MENAGES

Madame la Maire rappelle que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier de recettes fiscales de la commune est composé de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Afin de palier à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il est rappelé que la commune s'est vue transférer depuis 2021 le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties. Celui-ci est ainsi passé de 12,01% à 27,01% (12,01% commune + 15% département) sans incidence pour le contribuable.

Au regard de l'augmentation des bases et des diverses recettes attendues, la commission des finances, réunie le 17 mars 2025, propose de maintenir les taux pour 2025 :

	Bases 2025 prévisionnelles	Taux 2025 proposés	Produits 2025 estimés
Taxe foncière sur le bâti	2 682 000	28,01%	751 228 €
Taxe foncière sur le non-bâti	352 000	42,97%	151 254 €
Taxe d'habitation résidences secondaires	85 800	14,62 %	12 544 €
		TOTAL	915 026 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme suit :
 - Taxe sur le foncier bâti : **28,01 %**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **42,97 %**
 - Taxe d'habitation résidences secondaires : **14,62 %**
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :**

DECIDE de maintenir les taux d'imposition de 2024 et de les fixer pour 2025 à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	28,01%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	42,97%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	14,62%

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

11. DEL-25-023 - SUBVENTION AU CCAS

Madame la Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public communal administratif, est responsable de l'aide sociale au niveau locale. Son budget s'équilibre notamment grâce à une subvention versée par le budget principal de la commune.

Depuis 2023, le CCAS d'Erbray a souhaité assoir son accompagnement auprès des personnes en situation de handicap, en proposant notamment des aides au financement des « aides techniques » (fauteuil, appareillage, etc.).

Pour 2025, considérant ses besoins de financement, il est proposé d'allouer une subvention d'équilibre de 1 646,80 € au CCAS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer au Centre Communal d'Action Social d'Erbray, une subvention d'un montant de 1 646,80 € pour l'exercice 2025 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget principal 2025 de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE :

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Social d'Erbray, une subvention d'un montant de 1 646,80 € pour l'exercice 2025 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget principal 2025 de la commune ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. DEL-25-024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2025 du budget général, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	718 157,00 €	013	atténuation de charges	5 000,00 €
012	charges de personnel	947 950,00 €	70	produits des services	217 739,00 €
65	autres charges de gestion courante	272 274,86 €	73	impôts et taxes	333 902,00 €
014	atténuation de produits	5 500,00 €	731	fiscalité locale	963 470,00 €
66	charges financières	31 060,24 €	74	dotations, participations	772 496,00 €
67	charges exceptionnelles	7 895,00 €	75	autres produits	76 212,00 €
68	dotations aux amortissements	500,00 €	76	produits financiers	- €
022	dépenses imprévues	- €	77	produits exceptionnels	- €
023	virement section investissement	397 753,10 €	042	opérations d'ordre	12 542,44 €
042	opérations d'ordre	271,24 €			
	TOTAL	2 381 361,44 €		TOTAL	2 381 361,44 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisations incorporelles	53 600,00 €	13	subvention d'investissement	516 630,46 €
204	subventions d'équipement versées	200 000,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	- €
21	immobilisations corporelles	1 678 000,00 €	23	immobilisations en cours	- €
23	immobilisation en cours	790 411,79 €	10	dotations, fonds divers et réserve	68 289,62 €
16	emprunts et dettes assimilées	248 139,38 €	1068	excédent de fonctionnement	707 322,12 €
26	Participations et créances rattachées	3 000,00 €	27	autres immobilisations financières	129 438,74 €
27	Autres immobilisations financières	700 000,00 €	024	produits de cessions	2 400,00 €
020	dépenses imprévues	- €	021	virement de la section de fonctionnement	397 753,10 €
040	opérations d'ordre	12 542,44 €	040	opérations d'ordre	271,24 €
041	opérations patrimoniales	1 584,00 €	041	opérations patrimoniales	1 584,00 €
	Restes à réaliser	209 588,21 €	001	excédent antérieur reporté	2 073 176,54 €
	TOTAL	3 896 865,82 €		TOTAL	3 896 865,82 €

Résultat de clôture de 707 322,12 € affecté au budget 2025 (chapitre 10 : compte 1068)

Résultat de clôture de 2 073 176,54 € affecté au budget 2025 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Les principales dépenses et recettes sont présentées par thématiques :

CITOYENNETE – SANTE – CMJ :

- DF : CCAS (soutien au handicap) : 1 646,80 €
- DF : Repas des aînés et colis de fin d'année : 4 500 €
- DF : Un arbre, une naissance : 1 500 €
- DF : Budget de fonctionnement du CMJ : 3 760 €
- DI : Aires de jeux : 32 000 €
- DI : Graff - embellissement poste ENEDIS : 3 000 €
- RI : Subvention graff : 750 €

COMMUNICATION – VIE LOCALE :

- DF : Supports de com (flash et magazine municipal) : 8 300 €
- DI : Divers : 1 500 €
- DI : Vidéos/photos : 2 000 €

TECHNIQUE / ESPACES VERTS :

- DF : Fleurissement/végétaux : 10 000 €
- DF : Dossier villes et villages : 2 268 €
- DF : Fournitures et entretien terrain de foot (y compris robot de tonte) : 19 000 €
- DI : Aménagement EV La Touche : 5 000 €
- DI : Achat arbres 44 000 arbres : 3 000 €
- DI : Clôtures et ganivelles La Touche / La Mouette : 6 000 €
- DI : Jardinières rue du Gué : 8 000 €
- DI : Véhicule utilitaire : 10 000 €
- DI : Broyeur d'accotements : 9 580 €
- DI : Herses étrilles : 7 000 €
- DI : Divers matériel (désherbeur, nettoyeur haute pression, etc.) : 12 600 €

ADMINISTRATION GENERALE :

- DF : Fournitures : 9 700 €
- DF : Prestation de services et conseils : 33 600 € (*dont 19 800 € prestation archivage*)
- DF : Adhésions : 1 545,47 €
- DF : Assurances : 8 260,48 €
- DF : Maintenance et outils informatiques : 16 814,67 €
- DF : Réceptions, fêtes et cérémonies : 7 000 €
- DF : Subvention aux associations : 7 609 €
- DI : Amortissements des emprunts : 216 731,29 €
- DI : Matériel informatique (ordinateur urbanisme + photocopieur ?) : 5 800 €
- DI : Armoire anti-feu archives : 3 000 €

VOIRIE / RESEAUX :

- DF : Fournitures : 25 000 €
- DF : Matériel roulant (carburant + entretien) : 24 000 €

- DF : Travaux :
 - Balayage : 7 000 €
 - Curage / dérasement : 5 000 €
 - Enduits / PATA : 3 000 €
 - Elagage : 5 000 €
 - Autres travaux : 7 900 €
- DF : Eclairage public (conso + travaux + entretien) : 40 000 €
- DF : Contribution SDIS : 105 000 €
- RF : Redevance (éolienne, GRDF, ENEDIS, etc.) : 18 100 €
- DI : Travaux :
 - PAVC rue des Mirabelles : 38 998,22 € (RAR 2024)
 - PAVC rue de la Source : 38 000 €
 - PAVC rue des Bruyères (50% avec ville de Châteaubriant) : 15 000 €
 - Plateau La Touche : 37 000 €
 - Travaux inondations : 35 000 €
 - Accès et cheminements terrain synthétique : 81 600 €
- DI : Eclairage public
 - Effacement de réseau La Touche : 80 000 €
 - Rénovation EP parking Leneil : 17 000 €
 - Remplacement des armoires EP – mise aux normes : 22 500 €
- RI : Vente délaissés de voirie : 2 400 €
- RI : Amende de police plateau La Touche : 10 000 €
- RI : Fonds de concours aménagements extérieurs terrain synthétique : 30 000 €

ENFANCE ET JEUNESSE :

- DF : Frais de fonctionnement La Rose des Vents : 13 500 €
- DF : Frais de fonctionnement Sainte Anne : 56 550 €
- DF : Frais de fonctionnement autres : 19 220 €
- DF : Animation et participation exceptionnelle (arbre de Noël, etc.) : 4 000 €
- DF : Restauration scolaire : 72 500 €
- DF : Périscolaire : 1 000 €
- RF : Restauration scolaire : 145 000 €
- RF : Périscolaire : 36 000 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- DF : Déficit de clôture BA Le Carrousel : 16 710,06 €
- RF : Fermage et droit de chasse : 4 050 € (*en baisse fin fermage ARBOROSA + Pommeraie*)
- DI : PLU révision allégée : 25 000 € (*devis revu à la baisse récemment : 12 000 € TTC*)
- DI : Réserves foncières – terrain cimetière et terrain boisé PR Landelles : 15 000 €
- DI : Avance au BA La Pommeraie : 173 531,75 €
- RI : Remboursement au BP vente terrains Carrousel : 129 438,74 € (*ventes 2023 +2025*)
- RI : Taxe d'aménagement : 5 000 € (*difficulté recouvrement depuis réforme*)

BATIMENTS :

- DF : Fluides : 133 500 €
- DF : Fournitures : 60 000 €
- DF : Contrats de maintenance et d'entretien : 22 067 € (*près de 5 000 € d'économies résiliation IDEX*)
- DF : Entretien et réparation : 53 000 €
- DF : Assurances (dont DO pour vestiaires) : 9 166,13 €
- DF : Impôts et taxes : 10 000 €
- DF : Internet et téléphonie : 5 800 €
- DF : SYDELA – CEP / frais de groupement : 5 307 €
- RF : Loyers et revenus de location : 81 168 €
- RF : Concession cimetière : 5 000 €
- DI : Travaux Eglise (vitreaux, plancher, chaudière) : 35 400 €
- DI : Services techniques – reprise toiture : 87 127,85 € (*RAR 2024*)
- DI : Groupe scolaire :
 - Clôture : 5 000 €
 - Couverture : 60 000 €
 - Plafond extérieur maternelle : 6 000 €
 - Porte d'entrée périscolaire : 5 000 €

- Stores maternelles : 5 000 €
- DI : Vestiaires foot : 374 856 €
- DI : Salle des sports - éclairage LED : 10 000 €
- DI : Salle du Cosne - stores : 3 000 €
- DI : Reprise de 9 concessions cimetière : 28 645 € (*RAR 9 reprises avec pose caveau + 8 en 2025*)
- DI : Cabinet dentaire - travaux réaménagement : 9 000 €
- DI : Mairie - réaménagement accueil : 10 000 €
- RI : Subvention vestiaires foot : 473 000 €

FISCALITE ET DOTATIONS :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Désignation	compte	Proposition 2025
Impôts et taxes		5 500,00 €
Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs	7391111	4 000,00 €
Autres reversements et restitutions sur contributions directes	739118	1 500,00 €
TOTAL		5 500,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Désignation	compte	Proposition 2025
Impôts et taxes		1 297 372,16 €
Taxe foncière (TF)	73111	751 228,00 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	73111	151 254,00 €
Taxe d'habitation (TH)	73111	12 544,00 €
Coefficient correcteur	73111	44 551,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	73114	3 893,00 €
Autres contributions directes	73118	- €
Taxe additionnelle droits de mutation	73123	- €
Attribution de compensation CCCD	73211	199 793,16 €
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)	73221	2 609,00 €
FPIC (fonds péréquation ressources intercommunales et communales)	732221	50 000,00 €
DMTO (droit de mutation à titre onéreux) - FDPTADE	73223	80 000,00 €
Produits paris hippiques	7323	1 500,00 €
Dotations et participations		754 907,55 €
DGF (dotation globale de fonctionnement)	74111	294 000,00 €
DSR (dotation de solidarité rurale)	741121	310 000,00 €
Dotation nationale de péréquation	741127	19 000,00 €
FCTVA sur fonctionnement	744	14 069,55 €
Dot de compensation de la réforme des valeurs loc des locaux indus	74833	88 354,00 €
Compensation exonération TF	74833	14 484,00 €
Fonds de péréquation départemental taxe pro.	74836	15 000,00 €
TOTAL		2 052 279,71 €

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES		
Désignation	compte	Proposition 2025
Matériel		2 843 788,28 €
FCTVA	10222	63 289,62 €
Affectation de résultat	1068	707 322,12 €
Solde d'exécution section investissement (001)	001	2 073 176,54 €
TOTAL		2 843 788,28 €

RESSOURCES HUMAINES :

		Réel 2024	Proposition 2025		
	Chap. 12 : Charges de personnel et frais assimilés	866 048,82 €	947 950,00 €		
	Budget total RH (élus, vêtements de travail, médecine, etc.)	962 079,71 €	1 041 415,73 €	COMMENTAIRES	
dont	c/6411	Personnel titulaire	415 489,84 €	439 700,00 €	+ 1 emploi permanent bâtiment depuis le 1er nov. 2024
	c/6413	Personnel non titulaire (contractuel)	155 827,32 €	158 400,00 €	+ 1 emploi de direction périsco depuis le 1er août 2024 / remplacements
	c/6450	Charges patronales	249 916,78 €	312 600,00 €	augmentation de 3 points retraite CNRACL (taux 34,65%) - impact estimé + 40 000 €
	c/633	Autres impôts et taxes sur salaires (CDG, CNFPT, etc.)	16 087,44 €	17 200,00 €	
	c/divers	Autres frais de personnel (COS, formation, EPI, etc.)	16 238,24 €	21 204,00 €	+ réalisation document unique : 3 204 €
	c/6218 et c/divers	Autres personnel (ADS, soutien RH, ACPM, etc.)	56 529,92 €	35 950,00 €	Pas de recensement, ni apprentis en 2025
	c/6531	Elus	51 990,17 €	56 371,73 €	Intègre provision obligatoire formation élus (2% indemnités)

LES RECETTES : 27 709 €

- Remboursement CPAM ou assurance statutaire : 4 200 €
- Remboursement depuis BA assainissement : 6 000 €
- Indemnité agence postale : 16 020 €

M. Patrice ETIENNE se demande pourquoi l'éclairage du parking Leneil est prioritaire par rapport à celui de L'ARBOROSA. Il rappelle que l'éclairage extérieur ne fonctionne plus depuis un moment depuis un vol de câbles. Il ajoute que le SYDELA avait obligé à mettre 6 candélabres alors qu'un aurait peut-être suffi.

M. Simon VIVIEN dit que la réparation des candélabres du parking de L'ARBOROSA est en « stand-by » car les collectivités auront peut-être l'obligation de mettre des ombrières sur les parkings d'ici quelques temps.

Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET souligne que, s'agissant des édifices religieux, un groupe de réflexion va se mettre en place au sein de la communauté de communes.

M. Richard GESLIN estime qu'il est important de maintenir le patrimoine religieux en sécurité mais il se demande ce que fait le diocèse. D'après lui, il y a peut-être d'autres priorités que de mettre de l'argent public au profit de manifestations privées.

M. Jean-Noël BEAUDOIN souligne également que les subventions qui seront proposées pour la réalisation de travaux de sécurité ou de réhabilitation ne seront pas suffisantes pour bon nombre de petites communes.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget principal pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 983 337,10 €	2 368 819,00 €	3 673 151,17 €	1 424 080,94 €
Mouvements d'ordre	398 024,34 €	12 542,44 €	14 126,44 €	399 608,34 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	2 073 176,54 €
TOTAL	2 381 361,44 €	2 381 361,44 €	3 687 277,61 €	3 896 865,82 €
RAR	- €	- €	209 588,21 €	- €
TOTAL	2 381 361,44 €	2 381 361,44 €	3 896 865,82 €	3 896 865,82 €

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
PAR 20 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Patrice ETIENNE) :**

ARRETE le budget principal pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 983 337,10 €	2 368 819,00 €	3 673 151,17 €	1 424 080,94 €
Mouvements d'ordre	398 024,34 €	12 542,44 €	14 126,44 €	399 608,34 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	2 073 176,54 €
TOTAL	2 381 361,44 €	2 381 361,44 €	3 687 277,61 €	3 896 865,82 €
RAR	- €	- €	209 588,21 €	- €
TOTAL	2 381 361,44 €	2 381 361,44 €	3 896 865,82 €	3 896 865,82 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

13. DEL-25-025 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2025 du budget annexe assainissement collectif, établi selon la nomenclature M49 et voté au chapitre :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	249 600,00 €	70	produits des services	240 800,00 €
012	charges de personnel	6 000,00 €	77	produits exceptionnels	31 000,00 €
65	autres charges	500,00 €	042	opérations d'ordre	44 683,55 €
66	charges financières	30 239,79 €			
67	charges exceptionnelles	- €			
68	dotation aux amortissements	500,00 €			
022	dépenses imprévues	- €			
023	autofinancement complémentaire invest.	93 628,86 €			
042	opérations d'ordre	81 444,18 €			
			002	excédent antérieur reporté	145 429,28 €
	TOTAL	461 912,83 €		TOTAL	461 912,83 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisation incorporelles	1 000,00 €	13	subvention d'investissement	140 154,57 €
21	immobilisations incorp. en cours	50 000,00 €	16	emprunts et dettes	800 000,00 €
23	immobilisations corpo. en cours	1 311 856,62 €	021	autofinancement complémentaire	93 628,86 €
16	emprunts et dettes assimilées	43 724,55 €	040	opérations d'ordre	81 444,18 €
040	opérations d'ordre	44 683,55 €			
			001	excédent antérieur reporté	336 037,11 €
	TOTAL	1 451 264,72 €		TOTAL	1 451 264,72 €

Résultat de clôture de 145 429,28 € à affecté au budget 2025 (compte 002 : excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture de 336 037,11 € affecté au budget 2024 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Les principales dépenses et recettes sont présentées comme suit :

(011) Marché STGS : 57 000 €
 (011) Electricité : 48 000 €
 (011) Convention Châteaubriant/Véolia : 123 000 €
 (011) Entretien / réparation : 10 000 €
 (011) Facturation Véolia : 6 000 €
 (011) Contre valeur agence de l'eau : 5 600 €

(70) Prévision : 5 PFAC à 2 000 €
 (70) Redevance assainissement : estimée à 230 000 € sur la base des consommations des années antérieures

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	249 600,00 €	70	produits des services	240 800,00 €
012	charges de personnel	6 000,00 €	77	produits exceptionnels	31 000,00 €
65	autres charges	500,00 €	042	opérations d'ordre	44 683,55 €
66	charges financières	30 239,79 €			
67	charges exceptionnelles	- €			
68	dotation aux amortissements	500,00 €			
022	dépenses imprévues	- €			
023	autofinancement complémentaire Invest.	93 628,86 €			
042	opérations d'ordre	81 444,18 €	002	excédent antérieur reporté	145 429,28 €
TOTAL		461 912,83 €	TOTAL		461 912,83 €

(012) Remboursement du temps passé par les agents sur la compétence assainissement (en hausse considérant la reprise en régie + absence versement 2024)

(77) Remboursement SAUR pour prestations non effectuées

(65) Admission en non valeur (provision)
 (68) Provision pour créances douteuses (obligatoire)

(66) Intérêts des emprunts (intégration du nouvel emprunt - les deux autres se terminent en 2025)

(20) Frais de procédure marché de travaux

(13) Subvention de l'agence de l'eau pour les travaux
 - 50% pour travaux chemisage
 - 25% pour travaux fiabilisation

(21) Travaux chemisage secteur nord

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisation incorporelles	1 000,00 €	13	subvention d'investissement	140 154,57 €
21	immobilisations incorp. en cours	50 000,00 €	16	emprunts et dettes	800 000,00 €
23	immobilisations corpo. en cours	1 311 856,62 €	021	autofinancement complémentaire	93 628,86 €
16	emprunts et dettes assimilées	43 724,55 €	040	opérations d'ordre	81 444,18 €
040	opérations d'ordre	44 683,55 €	001	excédent antérieur reporté	336 037,11 €
TOTAL		1 451 264,72 €	TOTAL		1 451 264,72 €

Résultat de clôture de 145 429,28 € affecté au budget 2025 (compte 002 : excédent antérieur reporté)
 Résultat de clôture de 336 037,11 € affecté au budget 2024 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

(23) Travaux secteur nord suite résultats schéma directeur assainissement (fiabilisation réseau)

(16) Nouvel emprunt

(16) Remboursement capital des emprunts + nouvel emprunt

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	286 839,79 €	271 800,00 €	1 406 581,17 €	940 154,57 €
Mouvements d'ordre	175 073,04 €	44 683,55 €	44 683,55 €	175 073,04 €
Solde d'exécution reporté	- €	145 429,28 €	- €	336 037,11 €
TOTAL	461 912,83 €	461 912,83 €	1 451 264,72 €	1 451 264,72 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	461 912,83 €	461 912,83 €	1 451 264,72 €	1 451 264,72 €

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :**

ARRETE le budget annexe assainissement collectif pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	286 839,79 €	271 800,00 €	1 406 581,17 €	940 154,57 €
Mouvements d'ordre	175 073,04 €	44 683,55 €	44 683,55 €	175 073,04 €
Solde d'exécution reporté	- €	145 429,28 €	- €	336 037,11 €
TOTAL	461 912,83 €	461 912,83 €	1 451 264,72 €	1 451 264,72 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	461 912,83 €	461 912,83 €	1 451 264,72 €	1 451 264,72 €

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

14. DEL-25-026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARROUSEL

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2025 du budget annexe lotissement Le Carrousel, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	- €	70	produits des services	27 247,50 €
023	virement section investissement	- €	75	Autres produits de gestion courante	16 710,06 €
65	autres charges de gestions courantes	- €	042	opérations d'ordre	- €
042	opérations d'ordre	339 982,81 €	002	Excédent antérieur reporté	296 025,25 €
	TOTAL	339 982,81 €		TOTAL	339 982,81 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	129 438,74 €	1068	excédent de fonctionnement	- €
040	opération d'ordre	- €	021	virement section fonctionnement	- €
			040	opérations d'ordre	339 982,81 €
001	déficit antérieur reporté	210 544,07 €			
	TOTAL	339 982,81 €		TOTAL	339 982,81 €

Résultat de clôture de 296 025,25 € affecté au budget 2025 (compte 002 : excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture de - 210 544,07 € affecté au budget 2025 (compte 001 : déficit antérieur reporté)

Les principales dépenses et recettes sont présentées comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	- €	70	produits des services	27 247,50 €
023	virement section investissement	- €	75	Autres produits de gestion courante	16 710,06 €
65	autres charges de gestions courantes	- €	042	opérations d'ordre	- €
042	opérations d'ordre	339 982,81 €	002	Excédent antérieur reporté	296 025,25 €
	TOTAL	339 982,81 €		TOTAL	339 982,81 €

Vente dernier lot
Prix de vente : 36,22 € HT
le m² (soit 43,00 € TTC)

Pour équilibre du budget
Somme retrouvée au sein du BP – déficit prévisionnel du budget BA Carrousel

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	129 438,74 €	1068	excédent de fonctionnement	- €
040	opération d'ordre	- €	021	virement section fonctionnement	- €
			040	opérations d'ordre	339 982,81 €
001	déficit antérieur reporté	210 544,07 €			
	TOTAL	339 982,81 €		TOTAL	339 982,81 €

Résultat de clôture de 296 025,25 € affecté au budget 2025 (compte 002 : excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture de - 210 544,07 € affecté au budget 2025 (compte 001 : déficit antérieur reporté)

Travaux d'aménagement du lotissement financé par crédits du budget général (584 300 € en 2017)
=> Remboursement au fur et à mesure de la vente des terrains (ventes terrains 2023 + 2025)

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget annexe lotissement Le Carrousel pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	- €	43 957,56 €	129 438,74 €	- €
Mouvements d'ordre	339 982,81 €	- €	- €	339 982,81 €
Solde d'exécution reporté	- €	296 025,25 €	210 544,07 €	- €
TOTAL	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
A L'UNANIMITE :

ARRETE le budget annexe lotissement Le Carrousel pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	- €	43 957,56 €	129 438,74 €	- €
Mouvements d'ordre	339 982,81 €	- €	- €	339 982,81 €
Solde d'exécution reporté	- €	296 025,25 €	211 544,07 €	- €
TOTAL	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €	339 982,81 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

15. DEL-25-027 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2025 du budget annexe lotissement La Pommeraie, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	188 200,00 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	94 348,37 €	042	opérations d'ordre	282 548,37 €
	TOTAL	282 548,37 €		TOTAL	282 548,37 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	emprunts et dettes assimilées	173 531,75 €
040	opération d'ordre	282 548,37 €	040	opérations d'ordre	94 348,37 €
			001	résultat investissement reporté	14 668,25 €
	TOTAL	282 548,37 €		TOTAL	282 548,37 €

Résultat de clôture de 14 668,25 € affecté au budget 2025 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Les principales dépenses et recettes sont présentées comme suit :

- (011) Achat terrain POUPART + frais annexes (notaire + taxes) : 136 000 €
- (011) Frais de maîtrise d'œuvre (QUARTA) : 52 000 €
- (011) Frais de publicité marché de travaux : 200 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	188 200,00 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	94 348,37 €	042	opérations d'ordre	282 548,37 €
TOTAL		282 548,37 €	TOTAL		282 548,37 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	emprunts et dettes assimilées	173 531,75 €
040	opération d'ordre	282 548,37 €	040	opérations d'ordre	94 348,37 €
TOTAL		282 548,37 €	001	résultat investissement reporté	14 668,25 €
TOTAL		282 548,37 €	TOTAL		282 548,37 €

Résultat de clôture de 14 668,25 € affecté au budget 2025 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Avance du budget général (au moment de la commercialisation, cette somme devra être remboursée)
Montant identique retrouvé sur BP dépenses d'investissement

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'arrêter le budget annexe lotissement La Pommeraie pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	188 200,00 €	- €	- €	173 531,75 €
Mouvements d'ordre	94 348,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €	94 348,37 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	14 668,25 €
TOTAL	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET,
PAR 20 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. Patrice ETIENNE) :**

ARRETE le budget annexe lotissement La Pommeraie pour l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	188 200,00 €	- €	- €	173 531,75 €
Mouvements d'ordre	94 348,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €	94 348,37 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	14 668,25 €

TOTAL	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €
RAR	- €	- €	- €	- €
TOTAL	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €	282 548,37 €

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

16. DEL-25-028 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Madame la Maire explique au Conseil municipal que le Département procède chaque année à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière auprès des communes de moins de 10 000 habitants ayant des projets d'opérations « concourant à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Aussi, elle propose de soumettre un dossier de demande d'aide financière pour la mise en sécurité de la rue de la Libération (départementale 163). Les principaux travaux porteraient sur la réalisation d'un plateau ralentisseur englobant à la fois la rue de la Libération et la rue des Chesnaies. Le plateau fera 22,50 mètres de long permettant ainsi trois points de ralentissement. Des balises de type J11 seront installées le long du plateau ralentisseur du côté de l'abri bus visant à matérialiser une barrière visuelle. De plus, un marquage passage piétons sera mis en place sur ce plateau puisque l'urbanisation est présente de chaque côté de la rue ainsi qu'une signalisation verticale réglementaire.

Les travaux sont estimés à 30 708,20 € HT, soit 36 849,84 € TTC.

Elle précise que le versement de cette aide financière ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil municipal comportant également l'engagement de réaliser ces travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de sécurisation routière de la rue de la Libération et de s'engager à réaliser les travaux en 2025 ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;
- D'autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Patrice ETIENNE se demande si la petite rue à côté du city stade à une raison d'être.

M. Simon VIVIEN répond que La Touche nécessite un réaménagement global coûteux. Il a donc été décidé d'y aller par étape. En condamnant cette petite rue dès à présent on prend le risque de ramener trop de monde sur la rue des Chesnaies ainsi qu'au niveau du carrefour où se situe le restaurant le Rec7. Or, il faut réfléchir à un aménagement global sécurisé.

M. Patrice ETIENNE s'accorde pour dire qu'il faudra réfléchir à un aménagement global.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de sécurisation routière de la rue de la Libération et de s'engager à réaliser les travaux en 2025 ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Simon VIVIEN précise qu'une réunion va probablement avoir lieu avec les agriculteurs locaux pour se positionner sur des terrains agricoles en vente et pour lesquels des investisseurs sont intéressés. L'idée est que la commune puisse soutenir les agriculteurs locaux pour que les parcelles ne soient pas cédées à n'importe qui.

La séance est levée à 21h50

**Le secrétaire de séance,
Vincent GOUIN**



**Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET**

